72

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

19 Dc

Séance du 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13

Présents :

KUTZENHAUSEN :	*MM FABACHER*	*- BRACONNIER*	*- MORI - WAGNER (suppléant)*
LAMPERTSLOCH :	*MM APPRILL*	*- URBANY*	*- Mme LEMBERGER*
LOBSANN :	*MM KREISS*	*- MME CHALOPPE*	
MERKWILLER-P. :	*MM SCHIELLEIN*	*- GUILHEM*	*- WEISBECKER*
PREUSCHDORF:	*MM KENNEL*	*- BASTIAN*	

Invités :
MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : *MM STURM, WALTER, TROG, MME FISCHER*

Invités excusés: *MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.*

---

3) <u>Opération PEREN</u> : étude de faisabilité Technico Economique des forages Hélions II et III.

Le Président expose l'opération PEREN réalisée sur le site des forages Hélions II et III.

1) Les diagraphies ont été entreprises cette semaine, les tubages sont dans un état satisfaisant. Les travaux restant à être réalisés sont :
   - Les essais de pression
   - Les analyses de l'eau
   - L'étude de faisabilité proprement dite

2) **Le coût des différentes opérations se présente ainsi :**

- ECOTRAL - Maîtrise d'œuvre et l'étude	45.000 HT
- EMC – Diagraphie	42.000 HT
- Aménagement des plates formes	10.000 HT
- Equipement des têtes de puits, saumures et frais divers	48.000 HT
- Analyse chimique	<u>15.000 HT</u>
Montant total	**160.000 HT**

3) Le montage financier

-	ETAT – FNADT	60%	96.000 €
-	Région	20%	32.000 €
-	Communauté de Communes	20%	32.000 €
	Montant total		**160.000 €**

Vu les délibérations du 18 mai 2006 et du 16 novembre 2006.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De réaliser les travaux
- D'approuver le montage financier
- De demander au Président à solliciter les subventions selon le montage financier.

Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 8 janvier 2007
Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PECHELBRONN

11 JAN. 2007